



Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 7 au 14 juin 2021

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 5 dossiers de demande d'aide LEADER.

Les 5 dossiers ont été sélectionnés. Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 4	FRECHOU Alain LAURENTIES Céline LADEVEZE Michel DOUGNAC Jean-Claude
Membres titulaires du collège privé : 9	SAUNIER BORELL Philippe PAULUS Cédric MONTSARRAT Michel DUCASSE Jean-Louis NEUMAN Jean-Pierre CASSING Myriam GOIRAND Georges GODICHAUD Patrick
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 4	FAUVERNIER Annabelle DURROUX Jean-Claude DUMAIL Bernard BRILLET Gérard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 1	TALBOT Julie

Le double quorum a été atteint : 18 membres se sont exprimés dont 18 ayant voix délibérative : 8 membres du collège public et 10 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Programmation de 5 dossiers

1) Création d'un terrain multi-sports (City Stade) (Commune de Saint-Ignan)

Notation du projet : 17/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7 /10

2/ La stratégie locale : 7/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 24 932,76 €.

Détail : 16 avis positifs attribuant la note de 17/28, 2 avis attribuant la note de 18/28 et 19/28.

2) Elaboration de la charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (association pour la création du PNR)

Notation du projet : 26/29 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 10 /10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 83 024,56 €.

Détail : 17 avis positifs attribuant la note de 26/29, 1 avis attribuant la note de 29/29

3) Zone d'activités de Montsaunès/Saint-Martory (CC Cagire Garonne Salat)

Notation du projet : 20/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8 /10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 100 000 €.

Détail : 17 avis positifs attribuant la note de 20/28. Le vote de Monsieur DOUGNAC ne peut être pris en compte car il est concerné par le projet.

4) Extension de l'école d'escalade intercommunale de Labroquère (Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises)

Notation du projet : 17/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7 /10

2/ La stratégie locale : 7/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 90 663,19 €.

Détail : 15 avis positifs attribuant la note de 17/28, Monsieur DUMAIL et Monsieur LADEVEZE ne prenant pas part au vote. Le vote de monsieur BRILLET ne peut être pris en compte car il est concerné par le projet.

5) Création d'un pumtrack (Commune de Saint-Gaudens)

Notation du projet : 16/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 6 /10
- 2/ La stratégie locale : 7/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

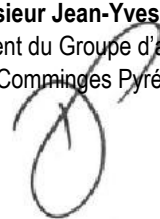
Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 70 319,13 €.

Détail : 16 avis positifs attribuant la note de 16/28, 1 avis attribuant la note de 28/28. Le vote de Mme FAUVERNIER ne peut être pris en compte car elle est concernée par le projet.

Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Groupe d'action locale
Comminges Pyrénées



Etat d'avancement de la maquette financière LEADER au 14/06/2021

46 dossiers ont été programmés à ce jour représentant 74,7 % de la maquette globale soit 2 294 372,10 €.

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Enveloppes LEADER dédiées	Programmé	%	Reste à programmer	Nombre de projets programmés
1 - Patrimoine / culture	212 500 €	212 151,88 €	98,82%	2 543,89 €	5
2 - Innovation / TIC / ESS	175 293 €	175 293,11 €	100,0%	0 €	5
3 - Tourisme	600 000 €	591 762,78 €	97,69%	13 978,87 €	9
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	585 268 €	493 205,70 €	82,50%	104 599,47 €	9
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	460 000 €	263 889,90 €	56,77%	200 919,14 €	5
6 - Equipements et services de proximité (santé)	400 000 €	150 000,00 €	37,5%	250 000 €	2
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	145 000 €	79 437,00 €	63,55%	45 563,00€	3
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	58 401,59 €	46,12%	68 214,61 €	3
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	180 000 €	83 290,95 €	46,3%	96 709,06 €	2
10 - Coopération	0 €	- €		0 €	0
11 - Animation et gestion du GAL	186 939 €	186 939,20 €	98,23%	3 375,56 €	5
TOTAL	3 070 000 €	2 294 372,10 €	61,3%	1 188 716 €	48

Annexe : détail des notes attribuées

Création d'un terrain multi-sports (City Stade) (Commune de Saint-Ignan)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	NC

Elaboration de la charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (association pour la création du PNR)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	10
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (2 points)	2
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1

4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	NC

Zone d'activités de Montsaunès/Saint-Martory (CC Cagire Garonne Salat)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	NC

Extension de l'école d'escalade intercommunale de Labroquère (Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	8
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	11
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2

4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (3 points)	3
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	1

Création d'un pumptrack (Commune de Saint-Gaudens)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	6
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	NC